

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Antox 71 E

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Traitement de surface des métaux.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chemetall GmbH
Aarauerstrasse 51
CH-5200 Brugg
Personne de contact : franz.braun@chemetall.com
Téléphone : ++41(0)56 616 90 30
Téléfax : ++41(0)56 616 90 40

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971653381
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweiz / Suisse / Switzerland : Tox Info Suisse
TEL. ++41(0) 44 251 51 51
TEL. 145 (24 H)
www.toxinfo.ch info@toxinfo.ch

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 2	H310: Mortel par contact cutané.
Corrosion cutanée, Catégorie 1A	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.

: EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P260 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Élimination:

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7697-37-2 Acide Nitrique
- 7664-39-3 Fluorure d'hydrogène

2.3 Autres dangers

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse
acides inorganiques

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Acide Nitrique	7697-37-2 231-714-2 01-2119487297-23	Ox. Liq. 3; H272 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Met. Corr. 1; H290 Note B	>= 20 - < 25
Fluorure de magnésium	7783-40-6 231-995-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 10 - < 20
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	Acute Tox. 2; H330	>= 2,5 - < 5

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

	231-634-8 01-2119458860-33	Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2; H300 Skin Corr. 1A; H314 Note B	
--	-------------------------------	---	--

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.
Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.
- En cas d'inhalation : S'éloigner de la zone dangereuse.
Assurer une ventilation adéquate.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Protéger l'oeil intact.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

Se rincer la bouche à l'eau.
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Mortel par contact cutané.
Toxique en cas d'ingestion.
Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.
Intoxication par résorption cutanée possible.
Garder la victime en observation pendant plusieurs heures en raison d'un possible effet retard des symptômes d'empoisonnement.
En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.
Nocif par inhalation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
Fluorure d'hydrogène
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Équipement de protection spécial pour les pompiers

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des agents neutralisants.
Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
Porter un équipement de protection individuel.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

travail.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Eviter tout contact avec un métal.
Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des bases.

Température de stockage : 0 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Traitement de surface des métaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Acide Nitrique	7697-37-2	STEL	1 ppm 2,6 mg/m ³	2009-12-19	2006/15/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
		VME	2 ppm 5 mg/m ³	2014-01-01	CH SUVA

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration				
		VLE	2 ppm 5 mg/m ³	2014-01-01	CH SUVA	
Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration				
Fluorure de magnésium		7783-40-6	VME	1 mg/m ³ Fluor poussières inhalables	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. Fluor				
			VLE	4 mg/m ³ Fluor poussières inhalables	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. Fluor				
			TWA	2,5 mg/m ³ Fluor	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif Fluor				
Fluorure d'hydrogène		7664-39-3	TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m ³	2009-12-19	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif				
			STEL	3 ppm 2,5 mg/m ³	2009-12-19	2000/39/EC

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

Information supplémentaire	:	Indicatif			
		VME	1 mg/m ³ Fluor poussières inhalables	2007-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. Fluor			
		VLE	4 mg/m ³ Fluor poussières inhalables	2007-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. Fluor			
		VLE	2 ppm 1,66 mg/m ³	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	1 ppm 0,83 mg/m ³	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Fluorure de magnésium	7783-40-6	fluorures (Fluor): 7	fin de l'exposition,	CH BAT

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

		mg/g créatinine (Urine)	de la période de travail	
		fluorures (Fluor): 4 mg/g créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 41.6 nmol/mmol créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 23.87 nmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	fluorures (Fluor): 7 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 23.87 nmol/mmol créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 41.6 nmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 4 mg/g créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT

DNEL/DMEL

Acide Nitrique

: Utilisation finale: Travailleurs DNEL
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 1,3 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs DNEL
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 2,6 mg/m3

Fluorure d'hydrogène

: Utilisation finale: Travailleurs DNEL
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1,5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs DNEL
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,0015 mg/m3

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire :
- : Pour un faible temps d'exposition ou dans des zones bien ventilées, utiliser un demi-masque avec filtre combiné. B NO
 - : Lors d'un travail dans une zone étroite, fermée ou pauvre en oxygène (par exemple un container), utiliser un appareil respiratoire isolant (EN 133).
- Protection des mains :
- : Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
 - : Caoutchouc fluoré
délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,4 mm
 - : Caoutchouc nitrile
délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,35 mm
 - : caoutchouc butyle
délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,5 mm
 - : Caoutchouc Naturel
délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,5 mm
 - : PVC
délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,5 mm

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

- : Polychloroprène
délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,5 mm
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des yeux (EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Mesures de protection : Éviter la formation d'aérosols.
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : pâte
- Couleur : incolore
- Odeur : nauséabonde
- Point d'éclair : Non applicable
- Température d'auto- : n'est pas auto-inflammable

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

inflammabilité

pH : < 2
à
20 °C
(non dilué)

Point/intervalle de fusion : pas défini(e)

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 23 hPa
à 20 °C

Densité : 1,25 g/cm³
à 20 °C

Hydrosolubilité : complètement miscible

Viscosité, dynamique : pas défini(e)

9.2 Autres informations

Corrosion : Corrosif pour les métaux

Explosibilité : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV) : Mise à jour: 10 2002
pas de taxes des COV

Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils : Valeur: 0 %

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactions avec des métaux légers en formant de l'hydrogène.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : verre
Attaque des matériaux qui contiennent du silicate.
Métaux
Incompatible avec des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 135,14 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale
Fluorure d'hydrogène : Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 13,51 mg/L
vapeur
Durée d'exposition: 4 Heure
Méthode: Méthode de calcul

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 135,14 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée
Fluorure d'hydrogène : Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Donnée non disponible

Expérience chez l'homme : Provoque des brûlures très importantes et profondes, qui cicatrisent mal en général., Intoxication par résorption cutanée possible.

Évaluation toxicologique

Effets aigus : Toxique en cas d'ingestion., Mortel par contact cutané., Nocif par inhalation., En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac., Corrosif pour les voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU : 2922
Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Fluorure d'hydrogène, Acide Nitrique)
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
Code de classification : CT1
Numéro d'identification du danger : 86
Quantité limitée emballage : 1,00 L

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

intérieur
Quantité maximale : 30,00 KG
Étiquettes : 8 (6.1)
Code de restriction en tunnels : (E)
Dangereux pour l'environnement : non

IATA

Numéro ONU : 2922
Description des marchandises : Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (Hydrofluoric Acid, Nitric Acid)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8 (6.1)

IATA_C

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Quantité maximale : 30,00 L
Dangereux pour l'environnement : non

IATA_P

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Quantité maximale : 1,00 L
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 2922
Description des marchandises : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Hydrofluoric Acid, Nitric Acid)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8 (6.1)
No EMS Numéro 1 : F-A
No EMS Numéro 2 : S-B
Quantité limitée emballage intérieur : 1,00 L
Polluant marin : non

Acids
Clear of living quarters.

RID

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

Numéro ONU	: 2922
Description des marchandises	: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Fluorure d'hydrogène, Acide Nitrique)
Classe(s) de danger pour le transport	: 8
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: CT1
Numéro d'identification du danger	: 86
Étiquettes	: 8 (6.1)
Quantité limitée emballage intérieur	: 1,00 L
Quantité maximale	: 30,00 KG
Dangereux pour l'environnement	: non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	: WGK 1 pollue faiblement l'eau VWVWS A4
Autres réglementations	: Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

Antox 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.08.2016

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Note B
Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.